

REGLEMENTS



- I L'abonnement est de 25 centins par année.
- II Les abonnés doivent choisir sur le catalogue les livres qu'ils désirent et les demander en donnant les numéros.
- III On ne doit garder les livres que quinze jours. Après ce temps, si l'abonné ne les rapporte pas, le directeur de la bibliothèque pourra les envoyer chercher, et l'abonné aura à payer le commissionnaire.
- IV C'est un devoir de justice de faire attention aux livres et de ne pas les prêter. Si une personne veut lire les livres de la bibliothèque elle n'a qu'à s'abonner.
- V Nous comptons sur les abonnés actuels, pour faire rentrer les livres que les anciens abonnés auraient encore en leur possession.
- VI Il ne faut pas oublier que chaque livre vaut en moyenne une piastre et que le briser, ou le laisser volontairement briser par d'autres entraîne un devoir de restitution aussi grave que le fait d'enlever un montant d'argent égal à la valeur du livre.

